

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

15 SEPTEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2014

CAHIER D'ACTEUR
N°17 - Déc 2014



Conflans-Sainte-Honorine, ville de 36055 habitants, située dans les Yvelines, est membre de la Communauté de Communes regroupant également Poissy et Achères depuis le 1er janvier 2014.

Tirant son nom de son positionnement géographique au confluent de la Seine et de l'Oise, Conflans-Sainte-Honorine a toujours eu un rôle important dans l'organisation de la navigation fluviale française et s'est ainsi imposée comme la capitale de la batellerie. Situé face au Pointil, lieu emblématique de la ville, où convergent ces deux cours d'eau, le projet de Port Seine-Métropole Ouest doit contribuer au développement du territoire, tout en préservant son patrimoine naturel exceptionnel.

Coordonnées :

Hôtel de Ville

63, rue Maurice-Berteaux BP 350
78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex
ville@mairie-conflans.fr
<http://www.conflans-sainte-honorine.fr>

CAHIER D'ACTEUR

Port Seine-Métropole Ouest, une opportunité économique, environnementale et fluviale, qui doit garantir la préservation du territoire conflanais et la qualité de vie de ses habitants.



Capitale historique de la batellerie, située stratégiquement à la confluence de la Seine et de l'Oise et au cœur des axes de communication du territoire, Conflans-Sainte-Honorine dispose d'un patrimoine fluvial d'une grande richesse et demeure un port d'attache cher aux bateliers que la Ville souhaite conforter. Elle considère favorablement ce projet d'infrastructure portuaire, outil nécessaire au développement du transport fluvial.

Port Seine-Métropole Ouest est ainsi un atout économique majeur que la Ville souhaite accompagner activement pour garantir la préservation de son territoire et la qualité de vie des Conflanais.

Mettre en place les conditions d'un développement s'inscrivant non seulement dans un contexte local mais également participant à sa mise en valeur, telles sont les priorités de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine.

Afin de garantir la prise en compte nécessaire de son territoire et de ses habitants, la Ville souhaite obtenir des garanties de la part de Ports de Paris et notamment celles d'être associée étroitement à l'élaboration de ce projet et de pouvoir faire entendre sa voix lors de sa construction.

PORT SEINE-MÉTROPOLE OUEST, UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET FLUVIALE POUR CONFLANS-SAINTE-HONORINE



PSMO, un projet de développement fluvial, à l'image de l'identité de la Ville

La position stratégique de Conflans-Sainte-Honorine lui permet aujourd'hui de s'inscrire dans des dynamiques de grandes échelles et lui donne l'opportunité de participer à la relance de l'industrie du transport de marchandises par voie d'eau. La Ville ne peut donc rester indifférente à la création d'une telle infrastructure sur la Seine et sur son territoire, porteur d'une identité fluviale forte. Elle soutient donc le principe de ce projet qui s'inscrit dans le développement des voies navigables en France et en Europe.

Le transport fluvial, un mode de transport respectueux de l'environnement

La voie d'eau permet un mode d'acheminement des marchandises écologique et fiable. Ce mode alternatif émet en effet peu de nuisances sonores et visuelles. Par ailleurs, la pollution générée par le transport fluvial représente à peine 1% des émissions globales de dioxyde de carbone contre 51% pour le transport routier. Aussi, la voie d'eau offre une capacité de transport en volume et en charge supérieure à tous les autres modes. Elle offre fiabilité, sécurité et garantit des délais d'acheminement. Le transport fluvial s'inscrit ainsi dans une démarche de logistique propre, notamment dans le cadre des chantiers de construction du Grand Paris. Il constitue un atout

économique et environnemental pour lequel la Ville de Conflans-Sainte-Honorine souhaite apporter toute son énergie.

PSMO, un projet économique majeur, favorisant le développement économique et l'emploi

La filière du bâtiment et des travaux publics, vers laquelle sera orienté le Port dans le contexte de la mise en œuvre du Grand Paris, garantit l'expansion du transport fluvial et offre un potentiel de développement économique important pour notre territoire.

Ainsi, la Ville restera attentive à ce que ce projet bénéficie à la population et aux entreprises du bassin, que ce soit dans la phase de construction de l'infrastructure ou dans la phase d'exploitation des carrières. La Ville s'assurera que Ports de Paris collabore avec les acteurs économiques locaux et les opérateurs de l'emploi du territoire (mission locale, agence locale de Pôle emploi, associations d'insertion...) afin de garantir leur implication. Dans un contexte de crise, la Ville de Conflans-Sainte-Honorine souhaite soutenir ce projet favorisant la création d'emplois et le développement économique.

Au regard de ces enjeux, **la Ville de Conflans-Sainte-Honorine est favorable, sur le principe, au projet de Port Seine-Métropole Ouest.** Elle souhaite cependant obtenir des garanties et des engagements de la part de Ports de Paris, principalement dans une volonté de préservation du cadre de vie de ses habitants et de mise en valeur de son territoire.

PORTS DE PARIS DOIT GARANTIR LA PRÉSERVATION DU CADRE NATUREL DU TERRITOIRE ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Les deux cours d'eau marquent le territoire conflanais par la qualité paysagère qu'ils offrent et par les liens étroits qu'ils tissent avec les coteaux. Les grandes caractéristiques qui fondent ce dialogue urbain et

paysager doivent être préservées, tout comme les qualités intrinsèques de chaque espace.

La préservation du pointil et de son point de vue exceptionnel

Situé au confluent de l'Oise et de la Seine, le Pointil offre un superbe point de vue sur l'Île Nancy, à Andrésy et le barrage écluse. L'entrée de la future darse se situera face à ce lieu emblématique de la Confluence. La Ville sera particulièrement attentive à l'intégration du futur Port dans ce paysage et à la préservation de ses caractéristiques exceptionnelles.

La garantie de l'insertion paysagère du site dans son environnement local

Dans le cadre des études de définition qui vont se poursuivre, la Ville demande au maître d'ouvrage d'intégrer le traitement des vues depuis les coteaux de Seine et de l'Oise. En effet, le site portuaire ne doit pas dénaturer la vue sur le grand paysage. A ce titre, la Commune portera son attention sur la qualité des aménagements prévus et la végétalisation, notamment la constitution d'un rideau végétal.

La préservation et la mise en valeur du cadre de vie des habitants

L'Île du Bac à Conflans-Sainte-Honorine est directement concernée par le projet de PSMO, puisque cette infrastructure portuaire s'implantera sur sa partie Ouest. Ainsi, en rive gauche sur l'Île du Bac et en rive droite dans le quartier de Fin d'Oise, les Conflanais se trouvent en grande proximité de l'infrastructure projetée. La Ville demande au maître d'ouvrage de préserver en tout point le cadre de vie de ses habitants par une maîtrise des nuisances potentielles.

De plus, la Ville sollicite la position du maître d'ouvrage quant au devenir des péniches d'habitation amarrées quai de l'Île du Bac.

Enfin, afin de favoriser l'intégration de ce port ouvert sur la ville, la Commune demande à Ports de Paris d'assurer la continuité des liaisons douces et des aménagements, notamment le rideau végétal, jusqu'à la passerelle Saint-Nicolas qui relie la rive gauche de la Seine avec le centre-ville de Conflans-Sainte-Honorine.



Une concertation étroite avec les populations impactées

Dans un souci de transparence, la Ville souhaite que Ports de Paris mette en place des modalités de concertation particulières, au-delà des exigences réglementaires, pour que les populations directement concernées s'approprient le projet et maîtrisent tous les aspects de l'évolution de leur lieu de vie.

Les outils mis en place devront permettre aux habitants d'être acteurs de ce projet (expositions itinérantes, livre blanc mis à disposition des habitants, réunions publiques de concertation au plus près des populations, ateliers...). Afin de porter et faire entendre la voix de ses habitants, la Ville souhaite que Ports de Paris l'associe étroitement aux études opérationnelles et à tous les projets d'aménagement envisagés sur cette partie du territoire.

PSMO DOIT GARANTIR UNE ORGANISATION EFFICACE ET COHÉRENTE

La desserte de PSMO est également un enjeu crucial dans la réussite de ce projet, notamment pour garantir un juste équilibre des flux et ainsi préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants. Les défauts des infrastructures de transport sont aujourd'hui la principale faiblesse des ports.

L'enjeu du raccordement direct de PSMO au réseau ferré pour limiter l'impact routier

Seule une densification des transports par le fer et le fleuve permettra de gagner en compétitivité et de préserver durablement l'environnement. Tous les progrès dans la conception du port resteront vains tant que le port ne sera pas pleinement intégré dans un maillage d'infrastructures de transport cohérent, fiable et respectueux des engagements du Grenelle de l'environnement. Ports de Paris devra s'attacher à ce que les flux s'opèrent prioritairement par voie fluviale ou ferrée. Ces flux futurs devront être anticipés, et maîtrisés.

Une gestion des flux et une logistique optimisées

La Confluence constitue le carrefour fluvial le plus important de l'axe Seine. La question du stationnement des bateaux en attente de chargement ou de déchargement sur la darse doit être étudiée avec la plus grande attention afin d'éviter un report sur les linéaires fluviaux des villes de la confluence, déjà congestionnés. Le projet devra prévoir une offre en stationnement suffisante pour répondre à la réalité des besoins. La Ville demande à Ports de Paris d'évaluer et d'anticiper avec précision les flux futurs de manière à gérer les mouvements de bateaux liés à son activité à l'échelle de son emprise.

De plus, en accompagnement de cette infrastructure, la Ville sollicite auprès du maître d'ouvrage de considérer la mise en place d'une offre de services destinée aux transporteurs fluviaux dans le cadre de leur activité (ravitaillement, approvisionnement en eau, services de maintenance...), en coordination avec Voies Navigables de France et la profession batelière.

Une articulation du projet avec les infrastructures existantes

Un flux important de camions de fort tonnage, en provenance du port de Fin d'Oise, transite actuellement dans le centre-ville de Conflans-Sainte-Honorine pour rejoindre leur lieu de déchargement. La Ville demande au maître d'ouvrage d'étudier l'articulation des activités futures de Port Seine-Métropole Ouest avec celles du port urbain de Fin d'Oise dans la perspective de proposer des solutions adaptées pour limiter ces flux routiers générateurs de nuisances.

SYNTHÈSE

Concilier le développement fluvial et portuaire et la préservation du cadre naturel de son territoire, maintenir la qualité de vie de ses habitants, participer au développement économique et à la création d'emplois en garantissant leur bénéfice sur le bassin d'emploi local, accompagner étroitement le projet de Port Seine-Métropole Ouest et y apporter sa connaissance de ses ressources et de ses richesses locales, tels sont les priorités sur lesquelles la Ville de Conflans-Sainte-Honorine veut concentrer tous ses efforts dans les mois et les années qui viennent.

Dans ce sens, la Municipalité souhaite avoir une vision prospective précise et détaillée, à l'horizon 2040, du devenir du site de PSMO après exploitation des carrières de granulats.

Favorable sur le principe à la réalisation de cette infrastructure portuaire, la Ville souhaite obtenir toutes les garanties à moyen et long termes sur le devenir de son territoire et de son environnement proche. Elle reste ainsi à l'écoute des garanties de Ports de Paris concernant la préservation durable et la mise en valeur de Conflans-Sainte-Honorine dans le cadre du projet de Port Seine-Métropole Ouest.